



HAL
open science

Pour une meilleure prise en compte des cervidés dans l'aménagement forestier : proposition d'une démarche prospective

Pascal Normant, Agnès Rocquencourt

► **To cite this version:**

Pascal Normant, Agnès Rocquencourt. Pour une meilleure prise en compte des cervidés dans l'aménagement forestier : proposition d'une démarche prospective. Rendez-vous Techniques de l'ONF, 2004, 6, pp.45-49. hal-02583621

HAL Id: hal-02583621

<https://hal.inrae.fr/hal-02583621v1>

Submitted on 12 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pour une meilleure prise en compte des cervidés dans l'aménagement forestier : proposition d'une démarche prospective

Les cervidés constituent une contrainte de gestion en forêt et, à ce titre, les auteurs proposent de les prendre en compte à chaque étape de l'élaboration d'un aménagement. Cette approche implique d'analyser les évolutions prévisibles du milieu vis à vis des cervidés et permet ainsi d'anticiper les éventuels problèmes liés à ces animaux. Elle ne dispense cependant pas d'un suivi cynégétique, qui reste incontournable afin de vérifier l'efficacité des mesures appliquées.

Pendant des dizaines d'années, les gestionnaires de la faune sauvage ont géré des effectifs sans prendre en compte les réelles contraintes du milieu. Or, depuis 25 ans, les populations des cervidés n'ont cessé de se développer sur le territoire national. En parallèle, des conflits apparaissent de plus en plus fréquemment entre différents acteurs du monde rural.

Dans ce contexte, on ne peut désormais plus se contenter de gérer les populations au vu de la situation forêt/cervidés du moment ou de son évolution constatée ; le sylviculteur doit également se poser en amont la question de l'incidence de ses objectifs de gestion et de ses pratiques sur l'obtention d'une situation acceptable pour l'ensemble des parties concernées.

La démarche que nous proposons vise non plus à agir curativement, mais à prévenir d'éventuelles difficultés concernant l'équilibre forêt-cervidés. Elle s'intègre dès la phase d'élaboration de l'aménagement.

Les objectifs

Dans le cadre de la présente démarche, il ne s'agit plus de savoir si le niveau des populations est proche de celui attendu, mais de déterminer si les évolutions conjointes du milieu forestier et des populations s'orientent vers des situa-

tions qui risquent de mettre en péril l'équilibre forêt-cervidés et/ou le renouvellement de la forêt. L'objectif est donc d'obtenir une vision prospective de la capacité d'accueil et de la prédisposition aux dégâts à différentes échéances de l'aménagement.

De plus, au-delà du constat, cette approche permet également d'agir, le cas échéant, afin d'augmenter la faculté du milieu forestier à assurer les **exigences biologiques des populations** de cervidés (notamment sur les zones non sensibles aux dégâts), tout en diminuant la propension des peuplements sensibles à subir des **atteintes dommageables** à leur avenir. Nous insistons sur le fait que **cette approche n'est en aucun cas destinée à augmenter les capacités d'accueil du milieu afin d'obtenir une population de cervidés toujours plus importante**, sans quoi la problématique cervidés ne trouverait jamais de solution apte à satisfaire les différents acteurs, en particulier les sylviculteurs.

Par ailleurs, cette démarche est destinée à une utilisation dans le cadre d'une **gestion classique et réaliste** ; il ne s'agit pas de proposer un aménagement uniquement pour les cervidés, mais bien plus d'aménager la forêt en respectant toutes les autres fonctions qu'elle peut remplir, y compris de production, tout en évitant qu'elle soit ou trop sensible à la présence de cervidés ou trop pauvre vis-à-vis de leur présence. Cette logique devrait per-

mettre de concilier une gestion forestière multifonctionnelle avec des populations animales ayant une dynamique saine, c'est-à-dire en accord avec ce que le milieu leur propose.

Ces principes étant énoncés, nous pouvons désormais aborder leur mise en œuvre.

Une prise en compte des cervidés à chaque étape de la démarche d'aménagement

Le chapitre consacré à la faune sauvage dans les aménagements se limite généralement aux constats et décisions suivantes :

- les **espèces** de gibier présentes,
- une évaluation des **effectifs**, qui n'est d'ailleurs pas toujours étayée par des méthodes de suivi,
- des **recommandations** quant aux niveaux de populations. Dans certains cas, il est précisé des objectifs de densité, que nous considérons comme discutables (voir Normant et al., 2004, dans ce même dossier). Le plus souvent, il est simplement indiqué que les effectifs ne doivent pas augmenter, sans quoi le renouvellement des peuplements forestiers peut être remis en cause ; ceci est certes de plus en plus fréquemment vrai, mais reste néanmoins quelque peu réducteur,
- le cas échéant des **travaux** qualifiés d'**aménagement cynégétiques**⁽¹⁾ qui en fait ne correspondent pas à une

(1) prairies, cultures à gibier, postes d'affouragement par exemple

démarche globale d'aménagement. De plus, on sait que ces derniers ne garantissent pas le maintien des équilibres sauf à engager des investissements énormes, ce qui ne constitue pas véritablement un gage de réalisme (Picard *et al.*, 1995). En outre, ils sont souvent destinés à réduire la sensibilité aux dégâts plutôt qu'à véritablement agir sur la capacité d'accueil du milieu pour les cervidés.

Ce constat étant posé, nous proposons de développer davantage ce chapitre de l'aménagement. Pour cela, nous recommandons de prendre en compte les cervidés et leurs relations avec le milieu à chacune des phases d'élaboration d'un aménagement : l'étude préalable, l'analyse et les décisions.

L'étude préalable

Son objet est de dresser l'état des lieux de la propriété forestière à aménager. Elle est avant tout descriptive et porte traditionnellement en priorité sur la description (i) des peuplements forestiers et (ii) des conditions écologiques. Cependant, de plus en plus de thèmes sont abordés lors de cette phase : le recensement des milieux d'intérêts remarquables, patrimoniaux ou paysagers, la nature et l'état des infrastructures d'accueil du public, etc. (Dubourdieu, 1997).

D'une part, cette phase présente l'avantage de parcourir tout ou partie de la forêt. C'est donc l'occasion d'enregistrer des informations relatives à la capacité d'accueil vis-vis des cervidés. Cette capacité d'accueil est appréhendée par deux aspects principaux :

- les **disponibilités alimentaires**,
- le **refuge**, c'est à dire la protection contre le dérangement et les intempéries.

L'état de la forêt est apprécié à l'aide de **descripteurs**, parmi lesquels figurent (i) les typologies de peuplement et (ii) les catalogues de stations. Il s'agit donc, pour ce qui nous concerne, de disposer de descripteurs de la capacité d'accueil du milieu forestier vis-à-vis des cervidés. Les outils développés par Normant et Baltzinger (2004), dans ce même dossier, peuvent ici être proposés : la typologie de faciès alimentaires et, pour la valeur refuge, une notation de visibilité.

D'autre part, l'étude préalable doit également être l'occasion de renseigner sur le niveau **d'abondance des populations** et **l'état de la relation faune-flore**. Ces informations sont primordiales car elles permettent d'établir une situation de référence, à laquelle on pourra comparer les évolutions futures. Elles doivent être étayées par de véritables données ; des outils, dûment précisés et connus, doivent donc être mis en œuvre :

- des dénombrements si l'on souhaite disposer d'une référence sur le niveau des effectifs,
- des indicateurs biologiques si l'on se contente d'une vision relative (voir encadré ci-contre).

L'analyse

Elle correspond en pratique à un **examen des potentialités et contraintes** en vue de préparer les choix de gestion, chaque paramètre étant examiné au regard des autres (Dubourdieu, 1997) : les essences sont-elles adaptées aux conditions stationnelles ? Quelle est la faculté de production des peuplements présents au regard des potentialités du milieu ? L'effort de renouvellement à entreprendre est-il compatible avec les contraintes paysagères ou avec l'accueil du public, etc. ?

Or, la problématique cervidés peut, voire doit, être raisonnée de façon comparable : quelles conséquences peuvent avoir les choix de l'aménagiste vis-à-vis de la capacité d'accueil du milieu, mais aussi de la sensibilité des peuplements aux dégâts ? D'une façon générale, le principe est d'anticiper sur les évolutions probables du milieu forestier induites par les préconisations de gestion, et d'évaluer les évolutions temporelles et spatiales de la capacité d'accueil et de la sensibilité aux atteintes qui découlent de ces choix, par rapport à la situation actuelle.

On retrouve ici aussi l'intérêt de disposer d'un outil d'appréciation de la capacité d'accueil comme de critères d'évaluation de la sensibilité aux dégâts. Pour cette dernière, il suffit de connaître l'âge jusqu'auquel les peuplements sont sensibles, en fonction des espèces animales présentes (écorçage si présence de cerf), et du degré de sensibilité des diverses essences présentes ou préconisées.

Les suivis de population (P) et de la relation faune-flore (F) par indicateurs biologiques

Les suivis généralement mis en œuvre correspondent à :

- des indices d'abondance (P) : indice kilométrique (IK) pour le chevreuil et indice nocturne d'abondance pour le cerf,
- des indicateurs biométriques (F) : poids moyen des chevillards par exemple,
- des indicateurs de l'impact des cervidés sur la flore (F) : indice de pression sur la flore (IPF) remplacé dès 2005 par l'indice de consommation (IC), le taux de dégâts aux régénérations.

En résumé, il s'agit de **considérer la problématique cervidés comme une contrainte de gestion** au même titre que les autres. En effet, ces animaux font partie intégrante de l'écosystème, indépendamment des revenus qu'ils peuvent éventuellement engendrer.

Les décisions

Les différents **choix de gestion**, qui se traduisent par des objectifs et un plan d'action, sont précisés dans cette phase. Ils sont issus de l'analyse et doivent être compatibles avec l'état actuel de la forêt et les différentes contraintes qui s'y expriment. En outre, leurs conséquences sur les différents paramètres (paysages, milieux d'intérêt remarquable) doivent être évaluées in fine (Dubourdieu, 1997).

Les principaux choix réalisés concernent :

- les objectifs prioritaires, par définition multiples dans une logique multi-fonctionnelle,
- les modes de traitement, les itinéraires et les techniques sylvicoles préconisés pour atteindre ces objectifs,
- le classement des unités de gestion (séries, parcelles...),
- un échéancier indicatif des interventions,
- un bilan financier, s'appuyant sur des prévisions de travaux et de récoltes aussi précises que possible. Celui-ci peut d'ailleurs impliquer, suivant son résultat, des modifications des choix de gestion initialement prévus, afin de garantir un meilleur résultat financier.

Dans cette phase, des objectifs peuvent également être fixés pour la relation faune-flore. Ils doivent être un minimum argumentés lors de l'aménagement et peuvent être éminemment variés en fonction des souhaits du propriétaire. Ils incluent notamment :

- le niveau de **prélèvements** à atteindre ou à maintenir. Ceci est incontournable par exemple si le revenu issu de la location de la chasse est primordial dans le bilan financier ;
- la recherche du **niveau d'effectif garantissant les équilibres biologiques**. Ce niveau ne peut être chiffré précisément, puisque fluctuant (du fait de l'évolution du milieu) et imprécis (dans le cas de suivis par indicateurs biologiques notamment), cependant son principe doit être annoncé ;
- le niveau de dégâts qu'il est souhaitable de ne pas dépasser.

Par ailleurs, les prédictions réalisées lors de la phase d'analyse, quant aux évolutions spatio-temporelles de la capacité d'accueil et de la sensibilité aux atteintes, peuvent permettre d'identifier de futures situations critiques, par comparaison à la situation actuelle. Ces dernières correspondent à des périodes soit de sensibilité accrue des peuplements forestiers face aux dégâts de cervidés, soit de déséquilibre entre les populations de cervidés et leur milieu.

Dans le cadre de la présente démarche, il est proposé **d'anticiper ces situations critiques**, en orientant certains choix de gestion de façon à rétablir les équilibres ou à limiter la sensibilité des peuplements. Il est bien entendu évident que ces choix ne doivent en aucun cas compromettre les autres objectifs dévolus à la forêt.

En conclusion de cette partie, la figure 1 résume les considérations cynégétiques que nous conseillons de prendre en compte à chaque étape de la démarche d'aménagement.

La mise en œuvre des objectifs relatifs aux cervidés

En complément des décisions prises dans le cadre de l'aménagement, il est tout aussi important de prévoir comment atteindre ces objectifs. Cela se traduit à

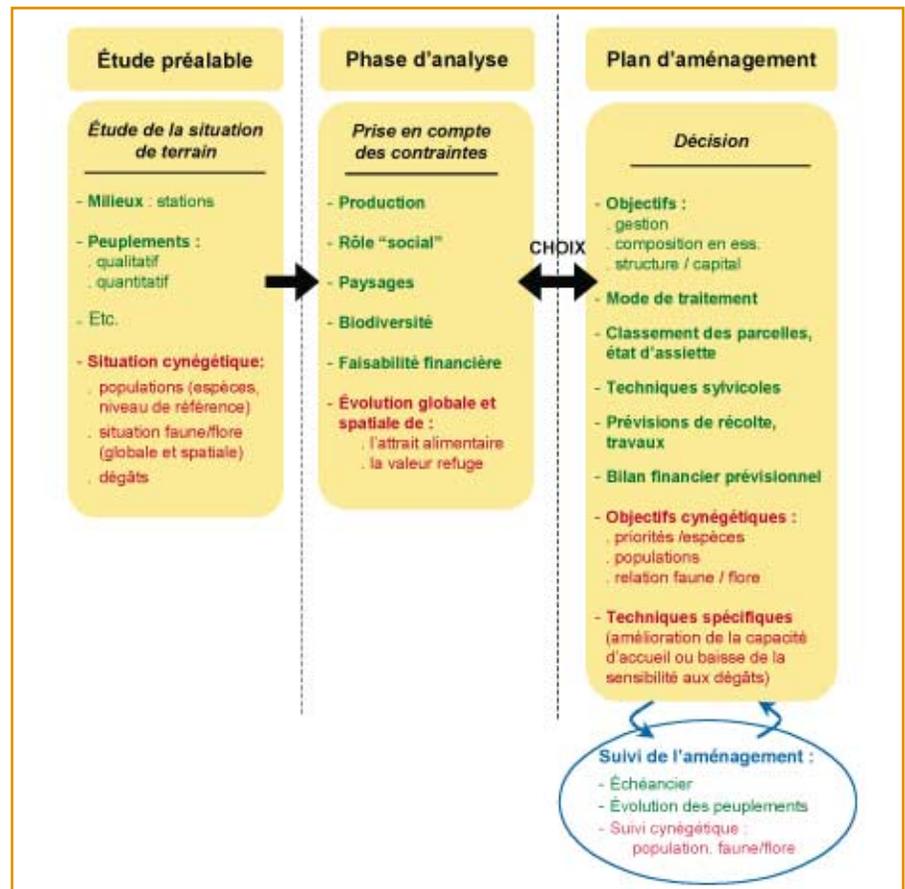


Fig. 1 : principe de prise en compte des cervidés dans la démarche d'aménagement forestier : éléments habituellement étudiés à chaque étape d'un aménagement (en vert) et considérations cynégétiques à intégrer à la démarche (en rouge)

différents niveaux : les choix d'aménagement, les techniques sylvicoles employées et la gestion des populations de cervidés

Les moyens d'intervention et leur contexte d'utilisation

On envisage l'exemple suivant : un massif où l'étude préalable a fait apparaître un niveau de dégâts important. Avant de considérer la diminution des effectifs comme unique solution, les raisons de ce constat doivent être élucidées : est-ce un réel problème d'inadéquation entre le niveau des populations et les ressources offertes par le milieu ou plutôt celui d'une forte sensibilité aux atteintes ?

Dans le cas d'une inadéquation entre le niveau des populations et les ressources du milieu, les informations sur les relations faune/flore permettent d'apporter des éléments de réponse. Si ces relations sont effectivement dégradées, les **choix**

d'aménagement doivent chercher à améliorer la situation tout en agissant de façon concomitante sur les populations par le **plan de chasse**.

Dans le cas d'atteintes fortes à certaines régénérations sans que l'on constate de déséquilibre biologique entre les populations et leur milieu, des **actions permettant de limiter cette sensibilité doivent être envisagées**.

En complément, des **techniques sylvicoles** peuvent utilement être mises en œuvre, pour améliorer les valeurs alimentaire et refuge du milieu. En effet, bien que la primauté doive rester aux objectifs sylvicoles, certaines techniques peuvent de surcroît se révéler **améliorantes** vis-à-vis des cervidés. Cela n'empêche pas d'utiliser des travaux traditionnellement qualifiés **d'aménagements cynégétiques**, mais ils n'auront de portée que sur des surfaces beaucoup plus réduites.

Nous ajoutons à ce niveau que, même en l'absence de dégâts, ces différentes mesures peuvent permettre d'éviter leur apparition ou leur généralisation.

Enfin, un dernier cas reste à considérer : il est parfaitement envisageable que l'aménagiste ne puisse pas modifier ses choix ou prévoir l'application de techniques sylvicoles spécifiques afin de remédier à cet important niveau de dégâts. Cette situation peut notamment se présenter si les modifications à envisager sont contradictoires avec les autres objectifs de l'aménagement. Néanmoins, il restera alors la possibilité d'agir par l'intermédiaire du plan de chasse.

Les exemples d'interventions sylvicoles

Les modifications de choix d'aménagement

Sans changer ses objectifs, l'aménagiste peut décider de modifier certains choix de gestion initiaux afin d'améliorer le milieu ou de limiter la sensibilité des peuplements. Il peut par exemple envisager de revoir l'état d'assiette, voire le classement de certaines parcelles, pour assurer une répartition plus homogène, dans l'espace et dans le temps, des parcelles en régénération.

L'application de techniques sylvicoles spécifiques

Contrairement aux choix globaux d'aménagement concernant l'ensemble du territoire, les techniques sylvicoles ont une portée réduite aux parcelles où elles sont pratiquées. Elles permettent selon les cas soit de **limiter la sensibilité** des peuplements par rapport aux dégâts, soit **d'améliorer le milieu** du point de vue de sa capacité d'accueil.

Les techniques sylvicoles permettant de limiter la sensibilité des peuplements aux dégâts consistent notamment à :

- maintenir une végétation d'accompagnement dans les régénérations ou attendre sa repousse avant l'installation de plants. Cette végétation limite les dégâts aux plants et aux semis par protection physique et/ou diversion alimentaire,

- installer des cloisonnements sylvicoles, dont on sait qu'ils peuvent orienter les abrouissements en les détournant des bandes de régénération (voir encadré ci-après).

Les techniques améliorantes vis à vis de la capacité d'accueil pour les cervidés quant à elles regroupent par exemple :

- la gestion des taillis qui assure par le développement des rejets une amélioration des disponibilités alimentaires,
- l'intensification des éclaircies qui permet un meilleur développement de la végétation en sous-étage,
- le maintien dans les régénérations d'une végétation d'accompagnement qui constitue une offre alimentaire importante
- le maintien des cloisonnements dans les jeunes peuplements (voir encadré ci-dessous).

Un argumentaire pour la gestion des populations de cervidés

Avec l'analyse ainsi effectuée dans le cadre d'un projet d'aménagement, le sylviculteur disposera d'un véritable argumentaire de gestion des cervidés au regard des choix sylvicoles préconisés, même si celui-ci est simplement relatif ; il pourra ainsi proposer des niveaux d'effectifs plus faibles à certaines périodes sans quoi milieu et population souffriraient, ou au contraire des niveaux plus élevés sans risque de dégâts particulier.

De plus, il aura mené une véritable réflexion sur l'impact de ses choix sylvicoles sur les cervidés et pourra donc d'autant mieux soutenir face à ses interlocuteurs des préconisations pour l'évolution des populations, en particulier lors des commissions de plan de chasse.

Plus généralement, le schéma conceptuel exposé ci-avant se situe bien dans la logique actuelle qui implique d'associer populations animales et milieu forestier. En effet, la Loi d'orientation sur la forêt n°2001-602 du 9 juillet 2001, dont les dispositions sont désormais codifiées au Code forestier, mentionne que chaque propriétaire précise sa stratégie de gestion des populations de gibier en conformité avec ses choix de gestion sylvicole. De même, la loi n°2000-698 du 26 juillet 2000 relative à la chasse, dont les dispositions sont désormais codifiées au Code de l'environnement, prévoit la rédaction de schémas régionaux et départementaux de gestion cynégétique.

Le suivi de l'aménagement

Ce suivi est essentiel car il permet de vérifier si les objectifs de l'aménagement sont atteints. Or, de la même manière qu'il existe des outils de suivi de l'aménagement sur le plan sylvicole, le pendant peut être trouvé pour les aspects cynégétiques : il s'agit des outils de suivi de l'abondance des populations et du couple faune/flore.

Intérêt des cloisonnements sylvicoles vis à vis des cervidés

Les essais conduits en forêts domaniales de Dreuille (03), Tronçais (03) et Citeaux (21) par le Cemagref et l'ONF⁽²⁾ ont mis en évidence un double intérêt des cloisonnements sylvicoles vis à vis des cervidés :

- d'une part, ils permettent au niveau d'une parcelle d'augmenter les disponibilités alimentaires sur l'ensemble des espèces ou, dans le cas contraire, au minimum d'augmenter l'offre en espèces herbacées appétantes. Ils permettent de façon concomitante l'obtention d'une plus grande diversité dans la répartition de l'offre alimentaire, ce qui est a priori favorable au chevreuil ;
- d'autre part, ils permettent de détourner les animaux des peuplements, en concentrant une large part des consommations sur ces zones sans vocation de production.

Ce dernier constat est également précieux à l'échelle plus large d'un massif forestier. En effet, puisque dans le cadre de la futaie régulière les jeunes peuplements ne sont attractifs sur le plan alimentaire que pendant une durée limitée, l'installation et le maintien de cloisonnements sylvicoles dans des stades plus âgés (en tout état de cause utiles pour les dépressages) offre la possibilité aux animaux de moins se concentrer sur les régénérations les plus jeunes qui sont de surcroît les plus sensibles aux dégâts. Il est ainsi possible, notamment dans le cas des aménagements à groupe de régénération élargi, de répartir de manière plus satisfaisante l'impact alimentaire des cervidés dans l'espace.

(2) STIR Clermont-Ferrand et STIR Dôle

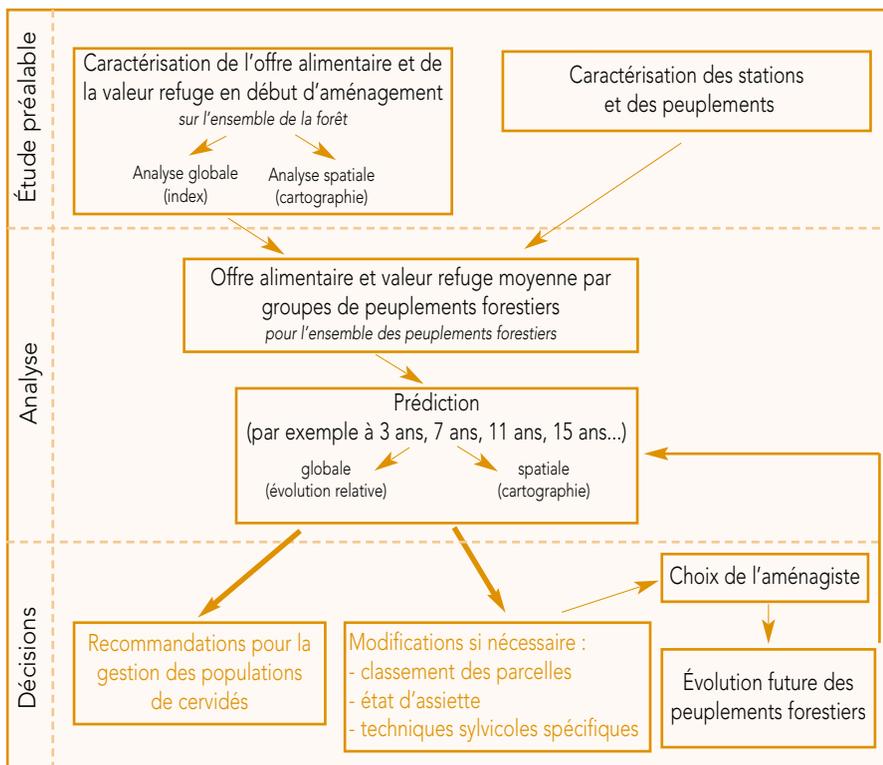


Fig. 2 : étude des ressources alimentaires et de la valeur refuge vis à vis des cervidés dans le cadre de l'aménagement forestier

Un état des lieux préalable aussi complet que possible est indispensable pour savoir si la situation s'améliore et si les objectifs fixés en la matière ont été atteints. Le taux de dégâts aux jeunes peuplements peut prendre ici tout son intérêt : n'étant pas directement lié au seul niveau des populations animales, il peut devenir avant tout un paramètre d'évaluation de l'objectif cynégétique fixé.

Cependant, le suivi de l'adéquation forêt/cervidés recherchée ne doit pas reposer sur les seules variations d'effectifs, comme c'est très majoritairement le cas, car elle est aussi liée à l'évolution de la capacité d'accueil. En effet, on peut très bien imaginer :

- une situation se dégradant sans que les populations n'aient augmenté si le milieu est moins accueillant (ou plus sensible),
- une situation restant acceptable alors que les populations ont progressé dans un milieu devenu plus accueillant (ou moins sensible).

Il s'agit donc de se donner les moyens d'apprécier l'évolution de la capacité d'accueil, ne serait-ce que relativement. On retrouve là tout l'intérêt de disposer

d'outils d'appréciation des valeurs alimentaire et refuge, car ils permettent de faire un état de l'évolution de ces paramètres en cours d'application de l'aménagement, par exemple à mi-période.

Conclusion

Toute la « philosophie » de la démarche ici présentée (et résumée par la figure 2) vise à anticiper sur les évolutions prévisibles du milieu forestier vis-à-vis des cervidés (phase d'analyse), puis à vérifier (suivi de l'aménagement) le bien-fondé des actions programmées (phase de décision) ayant tenu compte de cette contrainte.

Cette méthode prend en compte le fait que la capacité d'accueil n'est pas constante dans le temps. Elle offre au gestionnaire forestier la possibilité de prévoir d'éventuelles périodes de sensibilité accrue des peuplements ou de déséquilibre entre les populations animales et le milieu forestier.

Elle propose également des moyens d'action afin d'éviter ou du moins de limiter l'impact de ces situations critiques ; il s'agit d'intervenir par la gestion forestière et la régulation des populations de cervi-

dés. Les deux options précédentes ne sont d'ailleurs pas exclusives ; il est au contraire préférable de les associer, dans la mesure du possible.

Cependant, nous devons rappeler que ces moyens d'actions n'auront d'effet que si les populations de cervidés ne sont pas trop excédentaires sur le massif considéré.

Enfin, comme il serait inutile de proposer une telle démarche sans mettre à disposition des gestionnaires des outils, aussi légers que possible, permettant d'apprécier la situation originelle puis les conséquences des actes de gestion par rapport à cet état des lieux initial, nous devons de rappeler ici la typologie de faciès alimentaires et le descriptif de la valeur refuge, détaillés par Normant et Baltzinger (2004) dans ce même dossier.

Pascal NORMANT

ONF, agence régionale de Bretagne,
Rennes
pascal.normant@onf.fr

Agnès ROCQUENCOURT

Cemagref, unité de recherche
écosystèmes forestiers
Nogent-sur-Vernisson
agnes.rocquencourt@nogent.cemagref.fr

Bibliographie

DUBOURDIEU J., 1997. Manuel d'aménagement forestier. 4^{ème} éd. Paris : Office National des Forêts. 244 p.

NORMANT P., BALLON P., KLEIN F., 2004. À propos de l'équilibre sylvo-cynégétique et des moyens pour l'obtenir. Rendez-vous techniques de l'ONF, n°6, pp. 14-18

NORMANT P., BALTZINGER C., 2004. Les typologies de faciès alimentaires pour les cervidés : application à la forêt domaniale de Perseigne (Sarthe). Rendez-vous techniques de l'ONF, n°6, pp. 50-57

PICARD J.F., BRANDT S., KLEIN F., 1995. Alimentation du Cerf et impact sur la végétation. In : Le Cerf à Arc-en-Barrois (52) 1982-1986. Office National de la Chasse. pp. 73-113